

VILLERS ⁹⁰ infos

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE VILLERS MARMERY

JUILLET 2004



LE MOT DU MAIRE

Comme vous avez pu le remarquer, je l'espère, la Commission Environnement Qualité de la vie à décidé d'améliorer l'entrée de notre village par la création de plusieurs massifs de fleurs. Ceci afin d'encourager les personnes qui, chaque année consacrent un peu de leur temps et d'argent pour l'embellissement de leur quartier, je tiens à les remercier chaleureusement. Je remercie également le comité des jeunes pour la rénovation du pressoir au lieu dit "Le fossé Roger" et pour l'achat des bacs à



suite p. 2 -->

UNE VILLÉRIOTE SUR LA ROUTE 66 !

2 000 km en Harley Davidson à travers l'Ouest des États-Unis dans une ambiance rétro, ça vous dirait ? C'est ce que vient de vivre Monique Charpentier au printemps dernier.

Partie le 15 mai de Roissy, elle a commencé son long périple au pays de l'Oncle Sam par la visite nocturne de Las Vegas, à pied, avant de prendre possession de la moto qui allait l'emmener sur la mythique ROUTE 66...

Elle a ainsi traversé le Grand Canyon (443 km de long, 16 km de large, 2 000 m de profondeur), Monument Valley et ses tours de 300 mètres de haut, territoire des Indiens Navajos, MOAB avec ses 2 000 arches sculptées par l'eau et le vent.

La route 24 lui a ensuite ouvert les portes de l'UTAH, où elle devait découvrir BRYCE CANYON avant de revenir à son point de départ : LAS VEGAS.

À tout âge, les rêves peuvent se réaliser : quand les nôtres se réaliseront-ils ?



SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1/2
Une villériote sur la route 66	p. 1
État Civil	p. 3
Le Conseil vous informe :	
• Réunion du 25/03/04	p. 3/4
• Réunion du 27/05/04	p. 4/5
• Commission des Impôts	p. 5/6
• Commission Environnement	p. 6
Boîte à idées	p. 6
Connaissance du patrimoine (photo quiz)	p. 7
Mots Croisés	p. 7
Le coin des associations :	
• L'A.D.M.R.	p. 8
• L'A.S.A.	p. 8
• Les Sapeurs Pompiers	p. 9
• La Commanderie du Chardonnay	p. 9
Connaissance du patrimoine	p. 10
Bien de chez nous	p. 11
Image du passé	p. 12
Calendrier	p. 12
En bref	p. 12
Solution des Mots Croisés	p. 12



La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.
Téléphone : 03 26 97 92 68 - Site WEB <http://www.chez.com/rfernand/> - Mél : mairiedevillers.marmery@wanadoo.fr

LE MOT DU MAIRE (suite et fin)

fleurs mis à la disposition des riverains qui en ont fait la demande (voir Villers-Info n°29, page 15). Tous ces gestes montrent bien l'attachement des habitants à leur commune et à leur patrimoine, afin de vivre dans un cadre de vie de plus en plus agréable.

Pour les personnes pouvant partir en congés cet été, car malheureusement tout le monde n'a pas cette chance, prudence sur vos routes et bonnes vacances à toutes et à tous....



DISTRIBUTION DU COURRIER...

Comme vous avez pu le constater, à certaines périodes le courrier arrive tard voire très tard.

La Poste a du mal à trouver des remplaçants pour assurer la distribution du courrier lors des vacances des facteurs titulaires et suppléants titulaires.

Un simple geste de notre part aiderait ceux-ci à trier lettres et colis plus rapidement.

Vous avez un cidex :

Faites-le noter au même titre que votre numéro de maison et de rue sur tous vos courriers professionnels ou privés, ainsi que les noms et prénoms des personnes et association domiciliés à la même adresse.



Par avance, La Poste vous remercie.

CRÈCHE - HALTE-GARDERIE

Nous rappelons que la structure "Sucre d'Orge" de VERZY, a la possibilité d'accueillir les enfants des personnes qui travaillent à Villers-Marmery.

• RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 MARS 2004

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Vote et approuve le budget primitif 2004 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

FONCTIONNEMENT: 393 397 €

INVESTISSEMENT: 292 902 €

- Il décide de ne pas modifier les taux des quatre taxes pour l'année 2004, à savoir :

TAXE D'HABITATION : 21.69 %

FONCIER BÂTI : 25.05 %

FONCIER NON BÂTI : 20.25 %

TAXE PROFESSIONNELLE : 20.25 %

Total du produit fiscal 2004 : 273 180 €

- Décide de poursuivre l'allocation annuelle de 305 € versée à l'Agente Postale pour le chauffage du Bureau.

- Vote et approuve le budget primitif 2004 du Service des Eaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

FONCTIONNEMENT : 65 000 €

INVESTISSEMENT : 351690 €

- Décide d'opter pour deux facturations par an en Juin et en Décembre à compter de cette année.

- Il Fixe le prix de l'eau à 1.20 € le m³ d'eau consommé de Juin à Décembre 2004, considérant que :

- la facturation de Juin 2004 correspondra à la consommation de Mai 2003 à Mai 2004 au tarif de 0.85 € le m³ d'eau fixé par délibération n° 3054 du 20 Mars 2003 ;

- la facturation de Décembre 2004 correspondra à la consommation de Juin 2004 à Novembre 2004 et sera facturée au tarif de 1,20 € le m³ d'eau.

Il est à préciser qu'à ces tarifs s'ajoutent la redevance pollution fixé par l'Agence de Bassin Seine Normandie à 0.305 € le m³ pour 2004, le F.N.D.A.E. fixé par la D.D.A.F. à 0.0213 € le m³ et la location du compteur fixé par le Conseil Municipal à 9.15 € par an.

- Décide de la réalisation du projet d'effacement des réseaux FRANCE TÉLÉCOM rue des Sous la Ville, rue Curie et rue des Boblins et d'inscrire la dépense au budget primitif 2004 pour un montant de 6 609 €.

- Décide de retenir l'Entreprise MESSIAEN de PRUNAY pour l'élargissement de la porte du Cimetière et la fourniture d'un portillon chemin des Boblins afin de terminer l'aménagement du cimetière.

- Prend en considération la demande des Riverains de la Place Marmery de création d'un trottoir et la pose d'éclairage public de la Place Marmery au carrefour avec le CD 326 , ceci pour la sécurité des enfants qui prennent le car scolaire. Considérant que cette demande est justifiée et que ce projet a déjà été évoqué à plusieurs reprises lors des précédentes réunions, Il décide de solliciter une étude pour la réalisation de ces travaux qui seront portés au budget 2005.

- Faisant suite aux travaux de démolition d'une partie menaçant ruine du Bâtiment de Monsieur DARDENNE Maurice ordonnés par Madame le Juge des Tutelles, Le Conseil confirme que le péril imminent n'est pas totalement sécurisé et demande que toutes dispositions soient prises afin que cesse ce péril. Il approuve le certificat de paiement des frais occasionnés par la procédure de recours à l'arrêté de péril imminent d'un montant de 4 066.67 € et invite Monsieur le Maire à établir un titre de recette à l'encontre de Monsieur DARDENNE pour le remboursement de ces frais.

- Accepte la location à titre précaire et révocable du logement situé Place de la Mairie.

ÉTAT CIVIL

(du 21/10/03 au 09/02/04)

• Décès

Mme LÉTÉ, née GANDON Lucette, le 10/03/04.

• Mariages

M. LEBEAUX Frédéric et Melle BRASSART Cécile, le 24/04/04.

M. PÉTRÉ Aurik et Melle TEMPLIE Aurélie, le 12/06/04.

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

- Désigne Madame BOUTILLET Colette, en tant que Déléguée du Conseil auprès de l'Association SUCRE D'ORGE en remplacement de Madame BAZIN nommée précédemment.

SÉANCE DU 27 MAI 2004

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Vote et approuve le compte administratif 2003 du compte LOTISSEMENT qui se solde par un excédent de **11 215.30 €**

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 18 372.37 €

Recettes : 39 173.25 €

Excédent : 20 800.88 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 27 957.95 €

Recettes : 18 372.38 €

Déficit : 9 585.58 €

- Vote et approuve le budget 2004 du compte LOTISSEMENT qui s'équilibre en dépenses et en recettes, après affectation du résultat à :

FONCTIONNEMENT : 34 399 €

INVESTISSEMENT : 9 586 €

- Vote et approuve le compte administratif 2003 du SERVICE DES EAUX qui se solde par un excédent de **66 999.07 €**

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 65 637.92 €

Recettes : 83 032.96 €

Excédent : 17 395.04 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 43 259.98 €

Recettes : 92 864.01 €

Excédent : 49 604.03 € avec un reste à réaliser de -62 134 €

- Vote et approuve le budget supplémentaire 2004 du SERVICE DES EAUX qui s'équilibre en dépenses et en recettes, après affectation du résultat et reprise des restes à réaliser à :

FONCTIONNEMENT : 4 865 €

INVESTISSEMENT : 78 137 €

- Par 14 voix pour et une voix contre (Monsieur MARCHAND Olivier), vote et approuve le compte administratif 2003 de la COMMUNE qui se solde par un déficit de **42 596.07 €**

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 351 543.79 €

Recettes : 477 520.74 €

Excédent : 125 976.95 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 242 251.83 €

Recettes : 73 678.81 €

Déficit : 168 573.02 avec un reste à réaliser de + 11 249 €

Par 14 voix pour et une voix contre (Monsieur MARCHAND Olivier) vote et approuve le budget supplémentaire de la COMMUNE qui s'équilibre en dépenses et en recettes, après affectation du résultat et reprise des restes à réaliser, à :

FONCTIONNEMENT : 23 861 €

INVESTISSEMENT : 192 325 €

- Dans le cadre de l'aménagement du Centre-bourg, par 14 voix pour et une abstention (Monsieur MARCHAND Olivier), décide la vente du terrain BOCART au prix d'acquisition plus les frais, soit 16 408.37€, frais de géomètre et de rédaction de l'acte notarié à charge de l'Acquéreur "SF PROM" sous les réserves suivantes :

- démolition des bâtiments existants à effectuer par l'Acquéreur ;

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

- le projet d'ensemble devra tenir compte de l'esprit du porche qui devra être conservé si toutefois rien ne s'y oppose. Le permis de construire devra être autorisé sur ces bases ;
- obligation d'un local commercial avec logement ;
- les logements et garages devront être proposés aux habitants de la Commune en priorité ;
- une demande d'estimation sera effectuée auprès du service des Domaines pour connaître la valeur actuelle du bâtiment POIREL avant toute négociation.

Le projet global prévoyant :

Terrain BOCART :

- un parking avec 11 places de garage en sous-sol avec accès rue du Muguet ;
- un local commercial de 88 m² d'accès Av. de Champagne, avec un logement de 50 m² au rez de chaussée ;
- 2 logements au 1^{er} étage avec grenier avec accès sur l'impasse partant de l'Avenue de Champagne.

Batiment POIREL :

- 4 logements au rez de chaussée ;
- 4 logements au 1^{er} étage ;
- 4 logements au 2^{er} étage ;

Il est à noter que tous les logements prévus dans le projet sont destinés à être vendus par "SF PROM".

- Approuve l'avenant à signer avec la COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX concernant le changement de filière d'élimination des boues compte-tenu de la réglementation en vigueur. Ce qui entraînera un surcoût de 10 634 € l'an.
- Approuve la modification des limites intercommunales après remembrement entre les Communes de VILLERS MARME-RY, LES PETITES LOGES et SEPT-SAULX.
- Autorise le Maire à contacter les services compétents (Union Amicale des Maires, Conseil Général) en vue d'une réunion d'information pour le lancement d'une étude de projet d'intégration dans une Communauté de Communes.
- Soutient l'Amicale des Maires de France et l'Amicale des Maires Ruraux de France pour la défense de la qualité du service public dans les Communes et s'oppose à toute réduction de la présence postale, à la transformation de la forme de celle-ci ne résultant pas d'un accord entre la Poste et les Élus

Le Maire

• COMMISSION DES IMPÔTS

La commission des impôts, constituée des membres du conseil municipal et d'une représentation des contribuables du territoire de notre commune (personnes tirées au sort par le centre des impôts de Reims), a décidé de revoir la base de référence pour la taxe d'habitation datant de 1970 dans le but d'une meilleure équité entre tous les contribuables de la commune. En effet, dans l'ancienne base, il n'y avait pas de notion de confort tel que le chauffage ou les salles de bain et d'autres aménagements comme des vérandas, des sous-sols ou "des piscines".

Tout ceci étant d'actualité désormais, la commission et le conseil municipal ont décidé d'appliquer de nouveaux critères dans les six catégories suivantes :

- 8 Maison inhabitable
- 7 Maison sans confort, sans chauffage et sans salle de bain ou bâtiment d'exploitation (vendangeoir, pressoir)
- 6 Maison ancienne rénovée, maison neuve sans sous-sol ou maison en préfabriqué de moins de 100m² au sol
- 5M Maison ancienne de caractère ou maison neuve de moins de 100m² au sol
- 5 Maison ancienne de prestige ou maison neuve de plus de 100m² au sol
- 4 Maison neuve de plus de 150m² au sol

Suite à cette décision la commission s'est réunie et a remarqué que 80 habitations ne correspondait pas à ces nouveaux critères. En conséquence, les propriétaires de ces logements ont reçu un questionnaire de la part du service du cadastre du centre des impôts de Reims leur demandant des

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite et fin)

précisions sur leur habitation ou leurs bâtiments d'exploitation. La commission des impôts et le service du cadastre, au vu des réponses reçues, classeront ces habitations dans les nouvelles catégories correspondantes. Certaines personnes vont sûrement passer de la catégorie 7 à la catégorie 5 avec une hausse inévitable de leur base imposable pour 2005. Je rappelle à ces contribuables qu'ils ont économisé plus de 30 ans d'une partie de leur taxe d'habitation par rapport aux autres personnes qui étaient en conformité avec la réglementation.

Ces mesures ont été prises dans le respect de chaque concitoyen afin de lui assurer l'égalité devant l'impôt local.

• COMMISSION ENVIRONNEMENT

Quand on se promène dans les rues de Villers-Marmery, on peut voir de nouvelles vasques offertes, comme d'habitude, par le Comité des Jeunes. Ceux-ci posent les bacs, mettent la terre et laissent aux riverains le soin de les fleurir et de les entretenir. Si certains sont joliment fleuris et entretenus, d'autres sont laissés à l'abandon. Si les mauvaises herbes sont faciles à entretenir, elles dénotent par rapport aux efforts de la commune pour améliorer le cadre de vie des villériots. Comme nous vous l'avions annoncé l'an dernier, des massifs de fleurs ont été créés cette année, d'autres verront le jour cet hiver.



LA BOÎTE À IDÉES

LES BOUCHONS D'AMOUR

Un article paru dernièrement dans le journal L'Union, pouvait laisser penser que la collecte de bouchons en plastique s'arrête : seuls des problèmes de stockage pour Reims mais qui ne mettent pas en péril la collecte proprement dite.

Pour notre secteur, pas de problème, **la collecte continue.**

C'est à La Veuve que désormais nous déposons les sacs, un nouveau "bigarchon" très dévoué, M. Frédéric Dumong, est chargé de la logistique vers les usines de tri et de recyclage.

Nos déplacements sont de plus en plus fréquents, la collecte rencontre de plus en plus de succès, soyez-en très cordialement et très sincèrement remerciés.

Grâce à vous, grâce à nous tous, la situation matérielle va croissante : par exemple : plus de 130 fauteuils roulants, déambulateurs, paire de béquilles, lits médicaux et autres ont été distribués. L'association a également financé du matériel pour la FFH (Fédération Française Handisport), des aides matérielles vers une association qui vient en aide aux personnes épileptiques, un chèque de 10 000 euros, don versé à l'Abbé Pierre à l'occasion d'une émission spéciale de "Questions pour un champion" au bénéfice d'Emmaüs. Et bien sûr, les actions humanitaires à Madagascar sont toujours à l'ordre du jour.

Rappel : vous pouvez continuer à déposer les sacs de bouchons soit au 3, rue des sous la ville ou au 10, rue Dom Pérignon, ou encore chez M. Charpentier Patrick, mais aussi par le biais des enfants à l'école, la directrice contribue généreusement à cette collecte.

N'hésitez pas à vous connecter sur le site de l'association, vous y trouverez les "news" et les situations matérielle et financière : www.bouchonsdamour.com.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements
au 03.26.97.93.41 ou par e-mail à l'adresse suivante : champagne.urbany@wanadoo.fr.

Marie-Annick URBANY

CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

PHOTO QUIZ N° 8



Réponse à notre précédente photo-quiz : il s'agissait de la bouche d'évacuation d'eau du mur de l'église, rue Henri Guillaumet



PHOTO QUIZ N°9



Saurez-vous retrouver où cette photo a été prise ?

Réponse dans le *VILLERS infos n°31*

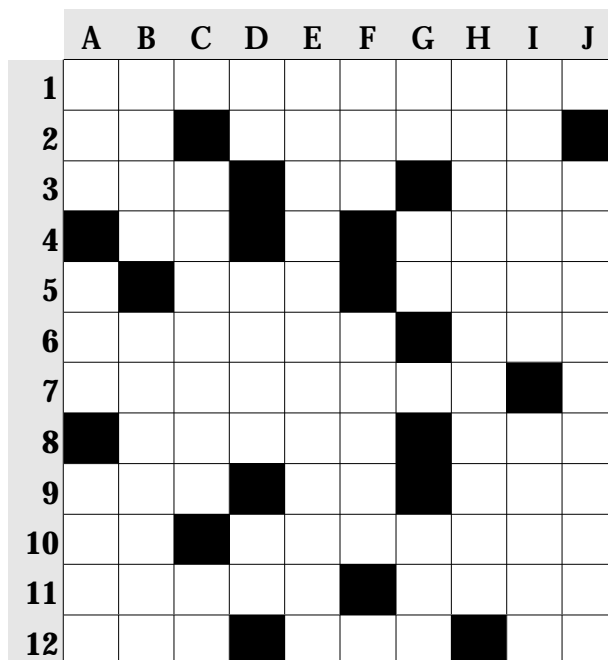
MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. Bouffones.
2. Divinité. Habitants d'Europe.
3. Nid d'espions. Fleuve. Peut être rebelle.
4. Infinitif. D'herbe.
5. Troisième. Coalition.
6. Dégradée. Recueil.
7. Petit plat.
8. Fleur. Oiseau.
9. Divinité. Le meilleur. Surface.
10. Arbuste. Alpha.
11. Parisien ou régional. Râpée.
12. Urgande. Écrivain. Symbole.

Verticalement

- A. ...dans le ciel. Rivière. Moineau.
- B. Lisère. Entaille.
- C. Mât. Gaia.
- D. Infinitif. Exprime. Fleuve.
- E. Gâteau.
- F. États. Avoir.
- G. Impôts. Locomotive. Change.
- H. Habitants d'Europe.
- I. Éon. Déchet.
- J. Enfermer.



LE COIN DES ASSOCIATIONS

• L'A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Un grand merci pour l'accueil que vous nous avez réservé lors de la vente de nos fleurs le 27 mars dernier. Grâce à cette réalisation locale, nous pourrions intervenir auprès :

- des familles ;
- des personnes âgées ;
- des personnes handicapées
- des malades.

BILAN DE L'ANNEE 2003 dans notre village de VILLERS MARMERY :

La travailleuse familiale est intervenue pour 192 heures dans les familles avec enfants.

10 aides ménagères sont intervenues pour 2768 heures chez nos personnes âgées. (Ce qui représente presque 2 emplois à temps plein).

124 repas ont été servis à domicile.

56h de service S.I.A.D (Service infirmier à domicile).

Petit RAPPEL : VILLERS MARMERY fait partie de L'association A.D.M.R de VERZY, lieu du siège social et qui comprend 7 villages : VERZY, BEAUMONT, VAL DE VESLE, SEPT SAULX, LES PETITES LOGES, VILLERS, TRÉPAIL. Pour ces 7 villages, l'aide comprend : 1 travailleuse familiale, 16 aides ménagères, un service de portage de repas, un service S.I.A.D.

Le droit et l'espoir pour chacun de continuer à vivre chez soi.

• L'A.S.A. :

Voici bientôt un an que les travaux d'aménagement des coteaux viticoles de Villers-Marmery ont débuté.

Quelques chiffres sur l'évolution des travaux, avant notre Assemblée Générale qui aura lieu le **Lundi 19 juillet 2004 à 17 h** à la salle polyvalente.

- montant des travaux pour la première tranche ferme (HT) : 1 360 812 €, subvention : 755 354 €, emprunt : 690 000 €

Tranche conditionnelle (HT) : 199 044 €

- Ces aménagements ont débuté au mois de juin 2003 par la réalisation des quatre bassins de stockage et quatre bassins d'infiltration nécessitant le terrassement de 67 755 m³.

- À ce jour, il a été réalisé 410 m de canalisations de diamètre 500, 210 m de canalisations de diamètre 1 000 et 668 m de chaussée béton d'une largeur de 4 m.

- reste à réaliser 2 525 m de canalisations de 1 000 à 500 de diamètre, 25 regards de visite, 1 930 m de grillage de clôture, 2 877 m de chaussée béton d'une largeur de 4 m.

Pour une bonne coordination et une bonne compréhension des travaux se situant à proximité des parcelles, nous invitons les propriétaires, ou, pour les personnes ayant donné leurs parcelles en location et n'habitant pas dans la région, nous convoquons les exploitants directement, à charge pour eux d'informer les propriétaires des éventuels aménagements.

Nous vous demandons de vouloir matérialiser les bornes délimitant ces parcelles afin de pouvoir réaliser les aménagements hydrauliques, ceci afin de minimiser les frais de géomètre pour l'implantation des canalisations et des voiries en béton.

Toutes les personnes intéressées et voulant s'informer sur ces travaux peuvent participer à toutes les réunions de chantier qui ont lieu chaque jeudi à 10 h sur le chantier.

Laurent LONGIS

LE COIN DES ASSOCIATIONS (suite)

• LES SAPEURS POMPIERS

MANIFESTATION DU 8 MAI 2004

Lors des cérémonies commémoratives, Le Maire, Laurent LONGIS a remis :

- Les galons de Caporal, aux Sapeurs Rémy HAUTEM et Emilien HAUTEM ;
- Le diplôme de formation à l'utilisation du DSA (Défibrillateur semi-automatique) au Caporal Chef Michaël HAUTEM, au Caporal Emilien HAUTEM et au Sapeur de Première Classe Nicolas CHATILLON ;
- Le diplôme de CFAPSR (formation aux secours routiers) au Caporal Chef Michaël HAUTEM et au Sapeur de Première Classe Nicolas CHATILLON ;
- Les diplômes de formation de formateur (FOR1 et COM1) aux Caporaux Vincent CHATILLON et Rémy HAUTEM ;
- Le diplôme de compétence à la manutention du lot de sauvetage au Caporal Emilien HAUTEM ;
- Le diplôme de formation Gaz de France à l'Adjudant Chef Louis HAUTEM et au Caporal Vincent CHATILLON ;
- L'attestation à l'initiation à la topographie au Caporal Chef Michaël HAUTEM, aux Caporaux Vincent CHATILLON, Rémy HAUTEM et Emilien HAUTEM et aux Sapeurs de 1ère Classe Anthony CHATILLON, Nicolas CHATILLON et Maxence LONGIS.

DATES À RETENIR :

Mercredi 14 juillet 2004 : Exceptionnellement la cérémonie officielle se déroulera aux environs de 17h00 sur la place de la mairie.

Nous vous informons, qu'au cours de cette de cette cérémonie, une passation de drapeau se fera entre les Adjudants Chef Alain HAUTEM et Louis HAUTEM.

Dimanche 25 juillet 2004 : 41ème Rallye des Sapeurs Pompiers de Villers Marmery

Organisé pour tous, ce moment de détente familiale et amicale vous conduira par un parcours pittoresque vers un endroit très proche.

*Le Chef de Centre
Louis HAUTEM*

• LA COMMANDERIE DU CHARDONNAY



La Commanderie du Chardonnay a célébré son huitième chapitre. Celui-ci s'est déroulé cette année sans la présence de son parrain retenu à Nice au festival du livre. En effet, M. Pierre BONTE a écrit un livre qui connaît un franc succès et amène son auteur à des déplacements qu'il ne peut malheureusement pas remettre.

Dans une ambiance bon enfant, les nouveaux intronisés, qu'ils soient des confréries amies qui nous avaient fait le plaisir de venir nous rejoindre, professionnels ou amis, ont eu à découvrir des objets ayant trait à la vigne et au travail du vin.

Ils devaient trouver l'utilité de ces objets. Test de connaissance ludique où tout le monde pouvait répondre.

Ce huitième Chapitre s'est clôturé dans la bonne humeur à la salle des fêtes de Villers.

La Pleureuse et ses sœurs

Copie (extrait) de l'article paru dans le Bulletin de la Société de Sciences Naturelles de Reims N°42 du 10/1959

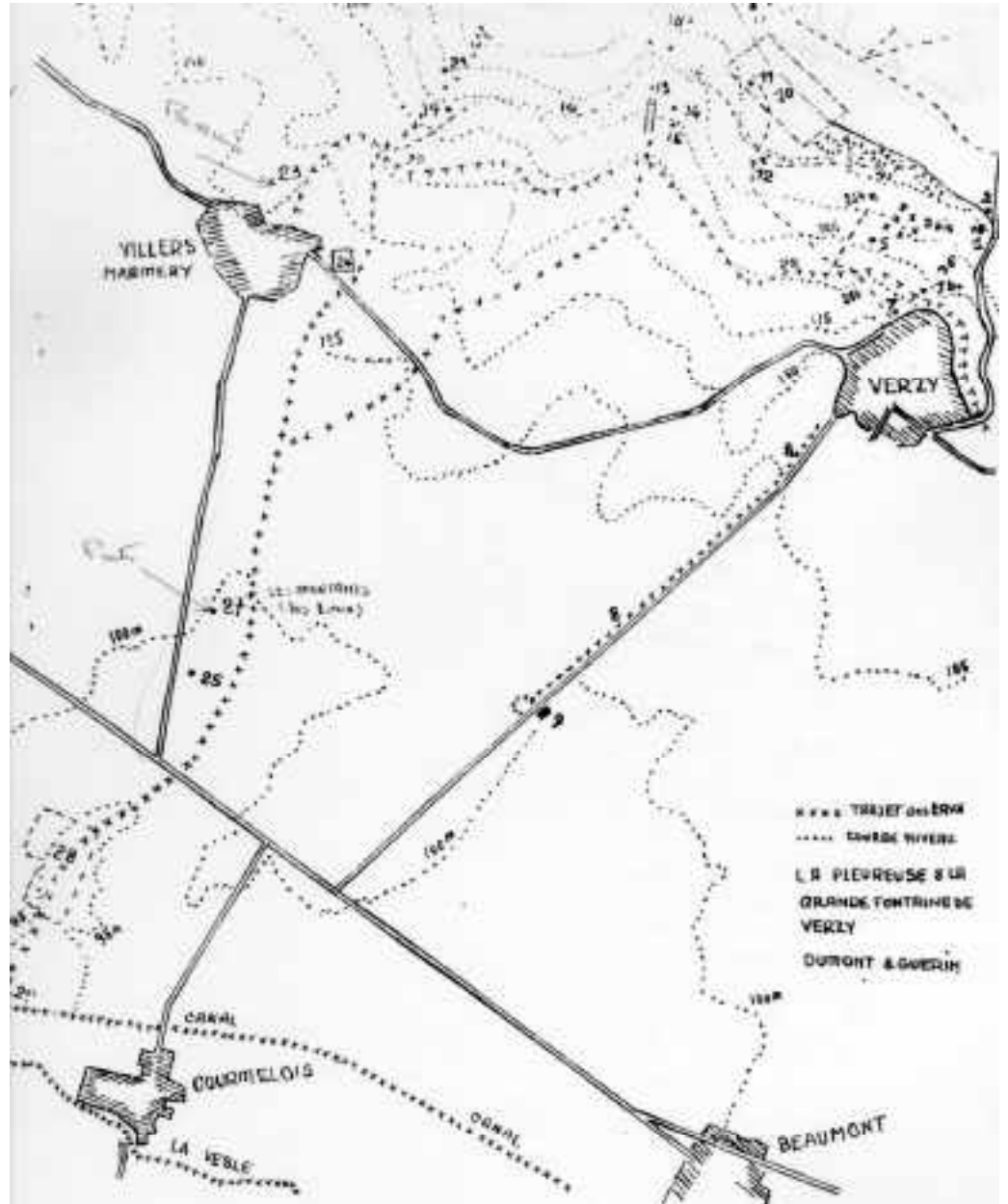
"La Pleureuse est composée de plusieurs sources provenant du haut de la Montagne, depuis le Faux de Trépail jusqu'à la source des Carrières en passant par le Faux des Dames. Elles se réunissent à un endroit central, formant le bas d'un vaste éventail souterrain dans un effondrement du tertiaire très accentué, perpendiculaire à la Montagne, c'est là qu'elles avaient été captées dans le temps pour assurer l'eau potable aux habitants de la commune.

Les deux premières sources : le Creusin, et la Pleureuse proprement dite, ont été concédées par les Eaux et Forêts à la Commune par un acte passé le 25 Mars 1865 paraphé par l'Empereur Napoléon III au Palais des Tuileries. Coût 431,50 francs et obligation pour la commune d'installer une pompe pour les besoins des bûcherons et des gardes. Une deuxième source de la Pleureuse fût concédée par l'administration à Villers le 31 Août 1893. Le 1er Mai 1916, le Génie Militaire Français procède pour les besoins de l'armée qui est à proximité sur le front de Champagne, à une troisième captation de source dénommée "la Source des Soldats". Une quatrième et dernière source prénommée "le Creusin n°2" fût captée et réunie aux trois autres le 18 Août 1936.

Le trop plein de ces eaux, par suite des grandes crues d'hiver, forme une rivière souterraine qui descend dans la vallée, puis émerge sous forme de nombreuses sources dans le bois de la Conge, et qui elle-même forme un cours d'eau intermittent, qui passe par un aqueduc sous le canal de l'Aisne à la Marne, traverse le parc du Château de Courmelois et termine là sa course en se jetant dans la Vesle.

En bas du lieudit "les Montants de Courmelois" sur le thalweg de la Pleureuse et précisément à l'endroit où se joignent à elle les eaux souterraines provenant de la source de Paramelle, il a été construit en 1952-1953 une station de pompage et de refoulement qui assure maintenant un débit d'eau plus régulier pour les besoins des habitants du village. Donc, les anciennes sources captées sont maintenant inutilisées."

La carte jointe à été dessinée par messieurs Dumont et Guérin, spécialistes en géologie à l'époque.



TERRINE DE POISSON AU CHAMPAGNE



INGRÉDIENTS :

- 1kg 500 de flétan ou de grenadier ;
- 500 g de noix de Saint-Jacques ;
- 9 œufs ;
- 1 petite boîte de sauce tomate ;
- sel, poivre blanc, persil ;
- 75 ml de Champagne Brut.

RECETTE :

Faire pocher dans un court-bouillon le poisson et les noix de Saint-Jacques.

Ôter la peau et les arêtes, s'il y en a.

Mêler la chair de poisson avec tous les ingrédients, sauf les noix de Saint-Jacques.

Disposer moitié du mélange dans un moule beurré.

Poser les noix de Saint-Jacques puis verser le reste délicatement sur le dessus.

Faire cuire au bain-marie à four chaud 210° (thermostat : 6) pendant 50 minutes.

Couvrir d'une feuille d'aluminium les 30 premières minutes pour éviter que le dessus ne brunisse de trop.

Démouler froid, servir avec une sauce au choix ou une mayonnaise au vinaigre de champagne.

...bon appétit !



Cette photographie fait partie des images sélectionnées pour figurer dans la brochure "Mémoire d'un siècle"...

LE CALENDRIER

Dimanche 11 juillet, place du stade

Tournoi de boules, organisé par l'A.S.V.M.

Mercredi 14 juillet à 17h, place de la Mairie :

Traditionnel défilé du 14 juillet.

Passation de drapeau entre l'Adjudant Chef Alain HAUTEM et l'Adjudant Chef Louis HAUTEM.

Lundi 19 juillet à 17h, salle polyvalente :

Assemblée Générale de l'A.S.A.

Dimanche 25 juillet :

41^{ème} rallye des Sapeurs Pompiers.



EN BREF...

LIMITATION DE LA VITESSE

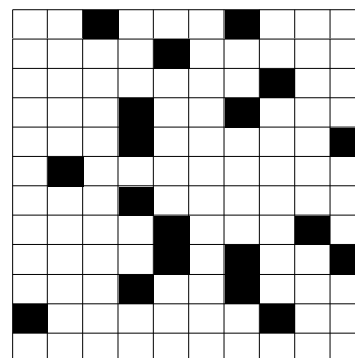
Comme vous avez pu le constater, la vitesse maximale autorisée dans la traversée de la commune est désormais fixée à 40 km/h.

Cette mesure, destinée à faire ralentir les automobilistes aux entrées et sorties de village, répond à la demande formulée par certains riverains, inquiets de voir passer des véhicules à une allure déraisonnable.

Faut-il rappeler que tout conducteur a obligation de respecter le code de la route et qu'il doit rester maître de son véhicule ? Passé le panneau "VILLERS MARMERY", il convient d'adapter sa vitesse... le plus rapidement possible.



Solution des mots-croisés



DÉCHETTERIE

(Centre d'Apport Volontaire de Trépail)

Lundi : de 14h à 18h

Mercredi
Vendredi | de 9h à midi
Samedi

HORAIRES D'ÉTÉ



LES ARTICLES POUR LE PROCHAIN VILLERS infosdoivent nous parvenir AVANT le 15 OCTOBRE 2004... merci.